



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Groupe de travail du 17 novembre 2017

TAF : c'est la fin !

Le groupe de travail concernant les évolutions prochaines du réseau des Trésoreries des Ambassades de France (TAF) s'est tenu le 17 novembre 2017.

Depuis la fermeture entre 2015 et 2017 de 9 d'entre elles. La DGFIP ne dispose plus que de 7 TAF (Trésoreries auprès des Ambassades de France)

Cette orientation de la DGFIP en lien avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) est motivée par une recherche d'efficacité et de sécurité pour nos ressortissants.

Ces postes situés à l'étranger ont pour rôle principal l'exécution des dépenses et l'encaissement des recettes des ambassades, de payer certaines dépenses militaires, de verser des pensions aux ressortissants d'anciens territoires sous administration française.

UNE FIN ANNONCÉE

La fermeture sur 3 ans est planifiée progressivement en fonction de la levée de préalables sur le plan technologique et démographique, ainsi que de la situation particulière de la Défense, en distinguant pour Washington les activités défense et les activités civiles.

Cette réorganisation doit permettre de conserver le plus d'activités possible.

Le cadencement des opérations devra offrir la visibilité aux cadres et agents sur la durée possible de leur séjour à l'étranger.

Les missions de la DGFIP demeurent et la DSFIPE (Direction Spécialisée des Finances publiques pour l'étranger) qui est située à Nantes se trouve confortée.

L'adaptation du réseau se fait par le transfert des missions des trésoreries à la DSFIPE et à des régies diplomatiques, comme lors des phases d'adaptation précédentes. Les reprises de missions seront accompagnées des transferts d'emplois avec une répartition entre la DSFIPE et le MEAE.

La DSFIPE reprend les opérations de tenue de la comptabilité de l'Etat, la centralisation et le contrôle des opérations exécutées par les régies, ainsi que la centralisation des dossiers des pensions.

Localement, les opérations d'encaissements et de paiements seront effectuées par la création ou l'extension d'une régie.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfp.fr

cftcdgfp@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



Pour mémoire, le réseau comptable de la DSFIPE est aujourd'hui constitué de 213 régies diplomatiques et consulaires.

Le transfert des missions sera échelonné selon un calendrier progressif qui en garantit la sécurité et qui pourrait être le suivant :

-2019 : fermeture de Dakar, Tunis et Rabat ainsi que l'activité civile de la trésorerie de Washington

-2020 : fermeture des trésoreries de Libreville et d'Alger

-2021 : fermeture de la trésorerie de Djibouti et transfert de l'activité militaire de Washington au comptable du Ministère des Armées.

Pour la CFTC, et bien que la DG s'en défende, cette réorganisation rendue possible par le contexte tant technologique qu'humain (nouveaux outils comptables, dématérialisation, carte achat, virement internationaux en devises...et baisse d'activités liées à la démographie), est la réponse aux critiques de la cour des comptes sur ce réseau.

LE VOLET RH

Le volet RH de la suppression des TAF concerne 91 emplois (ETP) DGFIP au 31 décembre 2017, dont 8A, 41B et 32C.

En fait, il s'agit de 81 postes puisque 4 postes sont gelés et 6 postes vont l'être au titre du mouvement 2018.

21 agents seulement pourraient -à l'issue d'une période initiale de détachement de 2 ans- être concernés s'ils le souhaitent par un renouvellement d'une durée exceptionnellement inférieure à 2 ans.

A l'exception des A+ pour qui d'autres règles s'appliquent, les agents participeront au mouvement national le plus proche, ils formuleront des vœux et bénéficieront de la garantie de retour sur leur RAN de départ à l'étranger.

Le bilan de la période 2015-2017 qui a vu la fermeture de 9 trésoreries s'est traduit par le transfert de 14 emplois à la DSFIPE et de 25 emplois au MEAE.

Si dans l'ensemble la partie RH s'est bien déroulée, il n'en demeure pas moins que s'agissant des agents de droit local, plusieurs sont encore en recherche d'emploi pour laquelle ils ont bénéficié d'un accompagnement (aide à la recherche, formations, rédaction de CV).

Pour la CFTC, qui ne remet pas en cause le choix de la DGFIP dans le type d'organisation qu'elle instaure pour exercer ses missions, cette disparition des TAF est regrettable dans la mesure où elle réduit les possibilités de mutation des agents.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com